

à la création de nouvelles industries chez nous.

La formation d'un Conseil économique assurera encore un plus haut niveau d'emploi au pays, et amènera l'expansion de notre économie. La région du Pacifique y gagnera aux pourparlers visant le règlement du problème épineux de l'aménagement du fleuve Columbia.

Dans le passé, les agriculteurs de l'Est se plaignaient que le gouvernement fédéral portait plus d'attention aux fermiers de l'Ouest. Dorénavant, notre pays comptera un ministère de l'Agriculture de l'Est.

Le discours du trône ne s'est pas seulement occupé des salariés ou chômeurs, et des cultivateurs; il a pensé aussi aux pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique. Le gouvernement projette la mise au point d'un programme d'expansion des pêcheries. On veut également établir une limite de douze milles au large des côtes, au bénéfice des pêcheurs, compte tenu des traités existants et des droits acquis.

L'aide supplémentaire à l'achèvement de la route transcanadienne bénéficiera à certaines provinces qui sont en retard dans leurs travaux. C'est ainsi que le Québec en profitera.

L'ancienne administration de l'Union nationale avait refusé de participer au projet conjoint fédéral-provincial. Ce refus a retardé le début des travaux jusqu'en 1960, jusqu'à l'avènement au pouvoir du premier ministre actuel au Québec.

Le discours mentionne encore l'établissement d'un système contributoire de pensions de vieillesse qui permettra à tous les Canadiens de vieillir dans la sécurité et la dignité.

Plusieurs autres mesures importantes, qu'il serait trop long d'énumérer, figurent au programme du gouvernement pour cette session, lesquelles mesures aideront à relancer l'économie du pays.

Avant de conclure mes remarques, vous me permettez, monsieur le Président, de souligner le fait que bien avant l'établissement de la commission projetée sur le biculturalisme, le chef du gouvernement a reconnu le fait français au Canada. Le 22 avril, Son Excellence le très honorable Gouverneur général a présidé à l'assermentation de dix ministres de langue française au sein du cabinet fédéral, dont sept venant du Québec, un du Nouveau-Brunswick, un de l'Ontario, et un autre du Manitoba. C'est une reconnaissance adéquate non seulement du Québec, mais aussi des minorités de langue française en trois autres provinces.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Traduction)

L'honorable Austin C. Taylor: Honorables sénateurs, en appuyant la motion visant à voter une Adresse en réponse au discours du trône, je sens que c'est un privilège insigne et un grand honneur de remplir ces fonctions traditionnelles du Parlement. J'ai une conscience précise de mes limites, et c'est donc avec une profonde humilité que je me charge de ce rôle consacré par l'usage. Je fais appel à votre indulgence et à votre compréhension. Tout en ressentant profondément l'honneur qui m'est échu, j'estime qu'il s'étend moins à ma propre personne qu'à la province du Nouveau-Brunswick et à ses citoyens que je représente dans cette enceinte. Il vise particulièrement les habitants de ma circonscription de Westmorland, dont je suis le porte-parole au Sénat canadien.

Au début de mon discours, j'aimerais me joindre à tous les autres qui ont déjà exprimé leur regret de l'absence de Son Excellence le Gouverneur général pour la séance d'ouverture, en raison de la maladie qui le frappe. Je sais que j'exprime les sentiments de tous les honorables sénateurs en lui souhaitant un prompt et parfait rétablissement.

Comme je viens de la province pittoresque du Nouveau-Brunswick, vous me permettez de vous décrire quelques-unes de ses beautés. Tous ceux qui ont parcouru cette province reconnaîtront que j'ai raison de leur rappeler les attraits de la vallée de la rivière Saint-Jean qui s'étend des frontières du Québec jusqu'aux chutes à renversement, situées tout près du port de Saint-Jean. Rappelons aussi les sites enchanteurs que l'on retrouve dans les vallées Kennebecasis, de Petitcodiac, de Miramichi, de Nashwaak et de Tobique, ainsi que dans le parc de Fundy et à plusieurs autres endroits. Je signale particulièrement la colline magnétique bien connue et le fameux mascaret qui se trouvent tous deux dans ma circonscription.

L'honorable M. Farris: N'oubliez pas Grand-Lake.

L'honorable M. Taylor (Westmorland): Évidemment, je pourrais énumérer plusieurs autres endroits pittoresques.

L'honorable M. Brooks: Vous pourriez en réalité nommer tous les endroits de la province.

L'honorable M. Taylor (Westmorland): C'est exact. La beauté de tous ces sites n'a pas d'égal ailleurs au Canada. Il serait même difficile de trouver des endroits comparables ailleurs dans le monde.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Taylor (Westmorland): Parmi les institutions de haut-savoir qui existent au Nouveau-Brunswick, deux universités